

Le Temps du Client

Tarifs 2018 – 2019



Organisme de formation déclaré sous le N° 11-94-02907-94

20 rue Paul Mazy - 94200 Ivry-sur-Seine - France - Tél : 01 45 46 11 00

S.A.S. au capital de 39.636 € - RCS Créteil B 344 944 848 - APE 741G - SIRET 344 944 848 00052

	Prix de base/jour
❖ Préparation/adaptation	1200€HT
❖ Formation de – de 20 pers.	1 680 €HT
❖ Formation de + de 20 pers.	2 500 €HT
❖ Suivi	1 680 €HT

Nos honoraires dépendent :
de la taille du groupe et
de la durée de l'intervention.

Lors des formations, il est remis à chaque participant un support personnalisé qui présente les principaux messages et outils proposés lors de la formation avec une reproduction des images les plus marquantes. Ils est fourni au prix de 16 €HT / participant

Ne sont pas compris dans ces tarifs les frais de

- Déplacement et d'hébergement de l'animateur au départ de Paris,
- Déplacement et d'hébergement restauration des stagiaires,
- Location de salle,
- Expédition du matériel destiné aux participants

Nos conditions de ventes sont téléchargeables sur notre site internet www.letempsduclient.com

Généralités

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre LE TEMPS DU CLIENT et le CLIENT.

Le terme CLIENT désigne la personne morale signataire de la convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), et acceptant les présentes conditions générales de vente.

LE TEMPS DU CLIENT est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 23 rue Henri Barbusse 94110 Arcueil (France). LE TEMPS DU CLIENT développe, commercialise et dispense des formations en présentiel intra-entreprise, exclusivement réservées aux entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les propositions commerciales. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Le CLIENT se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.

Le CLIENT reconnaît que préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de la société LE TEMPS DU CLIENT, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

Dispositions communes aux formations

Modalités

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une **proposition commerciale et financière** par LE TEMPS DU CLIENT.

Pour chaque action de formation, une **convention** établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du Travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le CLIENT, revêtu du cachet de l'entreprise.

L'offre de formation est réputée acceptée dès la réception par LE TEMPS DU CLIENT de la **convention dûment signée ou d'un bon de commande** contenant toutes les mentions permettant d'identifier les actions de formation à réaliser, signé par tout représentant dûment habilité du Client.

Les **prix** indiqués par LE TEMPS DU CLIENT dans la proposition commerciale et financière sont valables 1 an, à compter de la date de la proposition. Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Le cas échéant, la proposition

financière acceptée par le CLIENT sera révisée à chaque date anniversaire en accord avec le CLIENT.

Les **frais de déplacement et d'hébergement** (ou des) formateur(s), les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires, ainsi que les frais de location de salle et de location de matériel (vidéoprojecteur etc...) sont à la charge du CLIENT.

La **facture** est adressée au CLIENT à l'issue de la formation, le **paiement comptant** doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture. Le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire. Escompte pour paiement anticipé : 2% mensuel.

Conformément à l'article L441-3 et L441-6 du Code du Commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de compensation de recouvrement fixée à 40 euros. En outre, les pénalités de retard sont de 1.5% mensuel.

Grille tarifaire

Honoraires

Journée de préparation : 1.200 €HT

Journée d'animation : 1.680 €HT

Un prix par participant peut être défini en fonction de la demande du client lors de l'élaboration du cahier des charges.

Supports de formation

Manuel de formation : 16 €HT/participant

D'autres supports de formation peuvent être proposés et font l'objet d'une proposition tarifaire spécifique.

Subrogation

En cas de règlement par un OPCA dont dépend le CLIENT, il appartient au CLIENT d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de la signature de la convention que le CLIENT retourne signée avec mention des coordonnées de l'OPCA.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par LE TEMPS DU CLIENT au CLIENT. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la société LE TEMPS DU CLIENT au premier jour de la formation, LE TEMPS DU CLIENT se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au CLIENT. Le CLIENT fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend.

Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre LE TEMPS DU CLIENT et le CLIENT et sont bloquées de façon ferme.

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation tardive par le CLIENT d'une

session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au CLIENT
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au CLIENT

Toutefois, une possibilité de report est offerte au CLIENT dans les 6 mois et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session décidée d'un commun accord entre LE TEMPS DU CLIENT et le CLIENT.

Annulation de la formation en présentiel à l'initiative de la société LE TEMPS DU CLIENT

Dans l'hypothèse où le nombre de stagiaires inscrits à une formation serait inférieur au 2/3 de l'effectif minimum dix jours avant la date de début programmée, LE TEMPS DU CLIENT se réserve le droit d'annuler ladite formation sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif.

Force majeure

LE TEMPS DU CLIENT ne pourra être tenue responsable à l'égard du CLIENT en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux, les conflits armés, attentats, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la société LE TEMPS DU CLIENT.

Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le CLIENT s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable du responsable pédagogique de la société LE TEMPS DU CLIENT.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques,

pédagogiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment les éléments figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par LE TEMPS DU CLIENT au CLIENT.

Dans l'hypothèse où le CLIENT consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à la société LE TEMPS DU CLIENT.

Communication

Le CLIENT accepte d'être cité par LE TEMPS DU CLIENT comme client de ses offres de formation, il autorise expressément l'utilisation de son logo et mention à titre de références de la souscription à une offre de formation, dans les documents commerciaux de la société LE TEMPS DU CLIENT.

Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes CGV seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

A la société LE TEMPS DU CLIENT au 23 rue Henri Barbusse – 94110 Arcueil

Au CLIENT : à l'adresse indiquées par le CLIENT lors de la commande.

Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGV était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites CGV qui demeureront en vigueur entre LE TEMPS DU CLIENT et le CLIENT.

Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont réglées par le droit français. En cas de litige survenant entre le CLIENT et LE TEMPS DU CLIENT à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Créteil.